

La réalisation du projet routier nécessite une mise en compatibilité (règlement, plan de zonage) des PLU de Grasse et de Mouans-Sartoux qui en l'état actuel n'autorisent pas explicitement la réalisation d'infrastructures routières et des équipements annexes.

## 2.3. Concertation, gouvernance, cadrage préalable

La maîtrise d'ouvrage du projet de liaison entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute est assurée par le conseil départemental des Alpes-Maritimes. Le bilan de la concertation préalable du public



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avis du 27 février 2018 sur le projet de liaison entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute sur les communes de Grasse et de Mouans-Sartoux (06)

Page 8/15

43

prévue à l'article R. 103-1 du code de l'urbanisme est joint au dossier (pièce C). Une exposition du projet et deux réunions publiques ont été organisées. Les principales observations formulées par le public portent sur la maîtrise de l'urbanisation dans le secteur d'études et les conséquences sur la bruit et la qualité de l'air.

## 3. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le périmètre d'accueil de la liaison entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute prend place dans un espace péri-urbain en partie sud-est de Grasse, incluant des types variés d'occupation des sols: les deux axes routiers à connecter (RD6185 et RD6085), des bâtiments et équipements divers, une zone boisée, un centre équestre, une zone de restanques. L'analyse de l'état initial de l'environnement, abordée dans ses composantes physiques, naturelles, et de cadre de vie, conduit à la mise en évidence des enjeux suivants :

- la protection de la biodiversité floristique et faunistique, et la préservation de la fonctionnalité

la gestion du risque d'inondation et du ruissellement pluvial liés à l'implantation du projet

- la maîtrise de la consommation énergétique et des rejets de gaz à effet de serre (GES).

## 4. Analyse de la qualité du dossier et de la démarche d'intégration des préoccupations d'environnement et de santé dans le projet

### 4.1. Avis sur le contenu général du dossier, le caractère complet de l'étude d'impact et le résumé non technique

L'étude d'impact, globalement de qualité, complète et bien structurée, comprend les divers aspects de la démarche d'évaluation environnementale exigés par les articles L. 122-1 et R. 122-5 du code de l'environnement. Elle aborde l'ensemble des thématiques requises qui sont approfondies de façon proportionnée au regard des enjeux et des sensibilités. Le résumé non technique est facilement accessible par le public. Il aborde toutes les parties de l'étude d'impact.

Toutefois, sur la forme, les cartes sont parfois peu lisibles en raison de la petitesse de l'échelle ou de la mauvaise qualité de la reprographie.